



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POUGET
N°2020 - 41**

**Objet :
Validation procès-verbal**

Date de la convocation : 02/11/2020
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 19

Votes	
Pour	16
Contre	3
Abstention	0

L'an deux mille vingt et le quatre novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

Étaient présents : CUTANDA Josette, ALVERGNE Brice, BOURBOUJAS Françoise, MANDON Eric, BONIOL Karine, BONNET Cendrine, OULLIE Laurent, DESCAMPS Danièle, FABRE Jean Michel, LAFON Alain, PARRA Christophe, RENOUARD Nathalie, VALERO Fanny, LEMARIE Joëlle, REKKAB Claude

Étaient absents excusés : BARTHELEMY Laure (pouvoir à VALERO Fanny), LAFON Alain (pouvoir à MANDON Eric), REKKAB Claude (pouvoir à CLAVEL Inès)

M. OULLIE Laurent est désigné comme secrétaire de séance.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2019 créant le budget annexe de l'Affenage,

Monsieur le Maire rappelle que l'ouverture du Camping et gites de l'Affenage nécessite la mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers.

Il présente le procès-verbal de mise à disposition informant les valeurs des biens transférés ainsi que les amortissements.

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,

LE CONSEIL MUNICIPAL

VALIDE le procès-verbal.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait et délibéré, séance du 04 novembre 2020

Le Maire
Thibaut BARRAL

